



PHILOSOPHIE

Aristote, promoteur des accommodements raisonnables

Page B 6



IDÉES

Meech : histoire d'une entente constitutionnelle

Page B 5

CAHIER

B

PERSPECTIVES

L'ultime pied de nez

Le prochain maire de la ville de Québec devra vivre avec l'héritage d'Andrée Boucher

À l'approche d'élections hâtives dont personne ne voulait, la Ville de Québec fait face aux mêmes défis qu'en 2005, à cette exception près que celui ou celle qui va succéder à Mme Boucher risque d'avoir encore moins de marge de manœuvre qu'elle pour gouverner.

ISABELLE PORTER

Québec — Le décès subit de la mairesse Andrée Boucher plonge ses adversaires politiques dans un tel embarras qu'un esprit superstitieux pourrait y voir un ultime pied de nez de Madame à ses adversaires. «Les deux prochaines années ne seront pas une sinécure. On va beaucoup exiger du prochain maire et, en même temps, il n'aura pas beaucoup de temps pour réaliser ses promesses», résume à juste titre Michel Martin, de la firme en affaires publiques Radar.

Difficile d'imaginer un contexte plus ardu pour les aspirants à la mairie. Non seulement héritent-ils d'une modeste fin de mandat, mais en plus le contexte les prive d'un privilège sacré: critiquer leur prédécesseure. «Ils vont tous devoir faire ça par pure sagesse électorale», concède l'ancien président de la Commission de la Capitale-Nationale, Pierre Boucher. On sent toujours le vent Boucher, et ce, même chez ceux qui ne partageaient pas ses vues. Les gens se sont attachés à elle.

On l'a vu cette semaine quand Marc Bellemare a déclaré au *MédiaMatin Québec* que, «quand on regarde [son] programme, on se rend compte qu'il était à peu de choses près le même que celui de Mme Boucher». Tout un revirement pour celui qui, au dernier scrutin, n'hésitait pas à ridiculiser l'ancienne mairesse de Sainte-Foy à propos de ses difficultés en anglais ou ses goûts de «matante» en matière de musique.

Et l'ancien ministre libéral n'est pas le seul à se prêter à ce jeu. La chef de l'opposition à l'Hôtel de ville (le RMQ), Ann Bourget, comme l'homme d'affaires Régis Labeaume ont, tous les deux, insisté, ces derniers jours, sur leur désir de poursuivre dans la même voie que Mme Boucher, en particulier pour redresser les finances municipales.

Même approche pour Claude Larose, à qui Mme Boucher avait ravi la mairie en 2005: «Il m'apparaît important de rappeler aujourd'hui, outre la sympathie que nous avons tous exprimée à la famille Boucher, que ses priorités soient menées à terme parce que le sentiment populaire le souhaite et qu'un nouvel élan soit donné à la Ville parce que la conjoncture l'exige», écrivait jeudi l'ancien chef du RMQ dans une lettre publique qui laissait peu de doutes sur son intérêt personnel pour le poste. «Tous pourront dire de la mairesse Boucher, et moi le premier parce que j'ai été son adversaire politique, qu'il y a une leçon à tirer de son succès d'estime et de son appui populaire.»

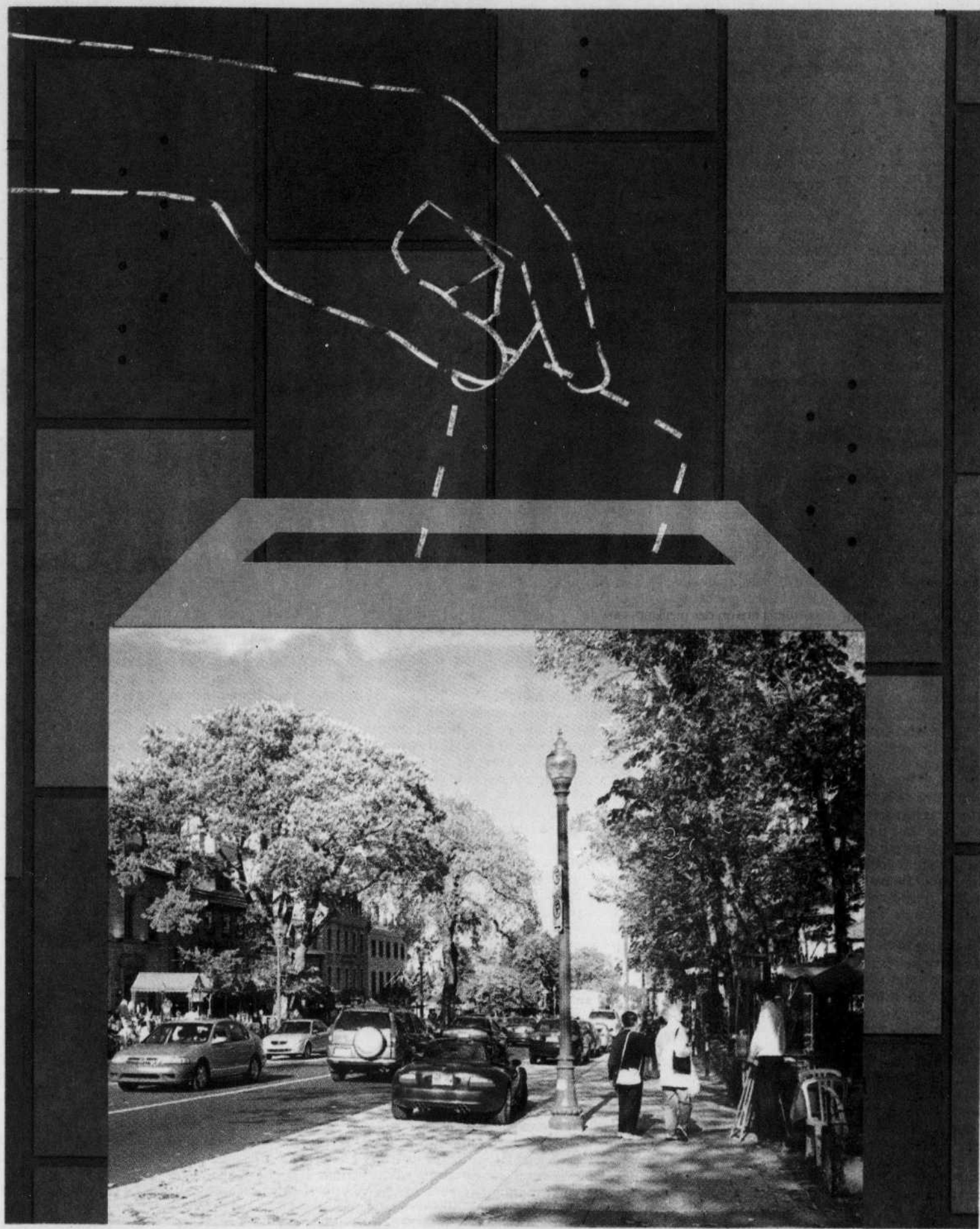
Des candidatures hésitantes

Au moment d'écrire ces lignes, la date des élections n'avait pas encore été déterminée et personne n'avait encore confirmé sa candidature. Toutefois, les aspirants potentiels sont nombreux. Aux trois sus-mentionnés s'ajoutent l'autre candidat défait de 2005, Pierre-Michel Bouchard, qui est aujourd'hui à la tête du Centre des congrès, l'ancien président de la Chambre de commerce de Québec, Pierre Dolbec, l'ex-maire de Sillery Paul Shoiry, l'ancien dirigeant du refuge L'Auberivière Hugo Lépine, et au moins un représentant du parti Défi vert.

La députée péquiste Agnès Maltais y réfléchit elle aussi, surtout depuis qu'un sondage exploratoire du quotidien *Le Soleil* l'a placée au quatrième rang (13 %), derrière l'actuel premier vice-président du comité exécutif de la Ville, Ralph Mercier (20 %), Mme Bourget (16 %) et M. Bellemare (15 %).

Autre écueil pour les candidats: à part Mme Bourget, dont le parti contrôle le conseil municipal, ils sont tous assurés d'être minoritaires. Tout un contrat, en particulier pour les aspirants qui sont dépourvus d'expérience en politique municipale.

Pour Michel Martin, le contexte est si défavo-



nable que des personnalités jusqu'à présent ouvertement intéressées par la mairie pourraient repousser leur candidature jusqu'au scrutin de 2009. «Je commence à avoir des doutes sur la candidature de M. Bellemare. Dans les dernières entrevues qu'il a accordées, il laisse entendre qu'il est tout à fait intéressé à se présenter en 2009, mais que cette fois-ci ça le prend un peu par surprise [...] M. Labeaume, pour sa part, dit qu'il a des doutes en raison de ses engagements professionnels.»

L'épineux dossier du 400^e

Contrairement à MM. Labeaume et Bellemare, l'ancien maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, n'avait jusqu'à présent manifesté aucun intérêt pour le poste. Il est aujourd'hui âgé de 70 ans

et parlait déjà de quitter la vie politique en 2004. Or les circonstances et les sondages pourraient le faire réfléchir. «Je soupçonne beaucoup M. Mercier de vouloir se présenter», poursuit M. Martin.

Bras droit de Mme Boucher au comité exécutif, M. Mercier est l'incarnation même de la continuité. Et plusieurs craignent que l'élection ne se cantonne autour de ce thème. «Mon feeling, c'est que ce ne sera pas une élection qui va porter sur une grande vision», déplore Christian Savard, du lobby écolo Accès Transports viables. Les gens vont vouloir quelqu'un pour le 400^e, pour continuer le travail, alors que nous, on se dit: pourquoi ne pas avancer tout de suite?»

Les controversées célébrations du 400^e anniversaire de Québec sont sur toutes les lèvres.

«La personne qui va briguer le poste devra prouver à la population qu'elle est en mesure de participer au fait que les Fêtes du 400^e soient une réussite, relève le porte-parole adéquate pour la capitale nationale, Hubert Benoît. Les gens sont inquiets dans la population, on ne se le cachera pas.»

Mme Boucher réussissait assez habilement à louvoyer entre la critique et la promotion des Fêtes, mais avec le lancement qui approche, celui ou celle qui lui succédera devra choisir son camp. Et pour compliquer les choses encore davantage, la Ville de Québec est en pleine négociation syndicale avec ses employés. Un conflit de travail en plein 400^e serait certes pour le moins embarrassant...

Le Devoir

Une carrière en traduction vous intéresse?

Un certificat ou un diplôme en traduction peut vous donner accès à une profession langagière en pleine expansion.

Une soirée d'information au cours de laquelle on présentera les exigences et le contenu des programmes se tiendra le **12 septembre** au 688, rue Sherbrooke Ouest, salle 1041, à 18 h.

www.mcgill.ca/conted-translation | (514) 398-1484

Cours intensifs de langues

- ▶ Début des cours : **17 septembre**
- ▶ Cinq niveaux (de débutant à avancé)
- ▶ Groupes restreints vous permettant de partager une expérience d'apprentissage unique avec des étudiants d'ici et d'ailleurs
- ▶ Programme menant au : **Certificat de compétence** en anglais de McGill ou au **Certificat de compétence** en français de McGill.

(514) 398-1212 (programme d'anglais)
(514) 398-1202 (programme de français)



McGill
Centre d'éducation permanente

PERSPECTIVES



Gil Courtemanche

Les mauvaises raisons

La tragédie qui a entraîné la mort de deux soldats de Valcartier et blessé gravement un cameraman de Radio-Canada aura eu pour effet favorable d'élargir encore plus le débat sur la présence canadienne en Afghanistan et de multiplier les reportages et les analyses. De cette somme impressionnante d'informations, autant ici que dans le reste du Canada il se dégage, sinon un sentiment d'échec, du moins une impression de ratés et un état d'incertitude sur la conduite de la mission internationale dans ce pays. On peut se demander si ce n'est pas ce bilan, en apparence négatif, qui nourrit dans le grand public l'opposition croissante à la présence canadienne.

Pour mémoire, il est cependant souhaitable de rappeler certains faits. En 2001, lorsque les « fous de Dieu » ont détruit les grands bouddhas de Bamiyan, la planète entière se demandait ce qu'on attendait pour ramener à la raison ces barbares enturbannés qui détruisaient le patrimoine mondial, lapidaient les femmes, exécutaient les gens en public dans un stade de soccer où le soccer était interdit au nom d'une sourate coranique que le Prophète n'a jamais écrite. Quand le Canada a décidé de se joindre à la mission en compagnie d'une trentaine de pays, dont la majorité des pays membres de l'OTAN, la très grande majorité des Canadiens appuyaient le triple objectif de la mission: la lutte contre le terrorisme international et ses alliés talibans, l'instauration d'un régime de droit et la reconstruction d'un pays ravagé par près de 25 ans d'occupation soviétique et de guerre civile. Basé à Kaboul, le contingent canadien faisait l'objet d'une couverture journalistique plutôt favorable et l'opinion publique se préoccupait très peu du sort des soldats canadiens. A cette époque, on ne parlait que du scandale des commandites et la mission canadienne ressemblait à ce que les Canadiens connaissent: une présence plutôt humanitaire, un travail de formation des policiers et de l'armée et une participation à la reconstruction des infrastructures. Il y avait bien de temps en temps une victime, mais on s'en accommodait tristement.

Le vent de l'opinion publique et celui des partis d'opposition a commencé à tourner radicalement quand les soldats canadiens ont quitté Kaboul pour Kandahar, place forte des talibans. Au fur et à mesure que les cercueils s'accumulaient, l'opposition montait. Le nombre de victimes semble être le moteur principal du mécontentement populaire; pourtant, les partis n'évoquent jamais cette question.

Comment justifie-t-on la demande de retrait des troupes canadiennes? Globalement, on soutient que la mission est un échec, que les troupes de l'OTAN, en particulier les Américains, font trop de victimes civiles. On invoque aussi la corruption généralisée, l'incompétence des juges, la persistance de la culture du pavot, le règne des chefs de guerre. En fait, on découvre que la tâche est beaucoup plus ardue qu'on ne l'imaginait et l'opposition à la continuation de la mission ressemble beaucoup à un réflexe de lassitude et de démission. Les Canadiens se sentent comme Sisyphé.

La corruption dans les pays pauvres est un mode de vie, tout comme l'incompétence des juges et l'arbitraire policier. Imaginait-on au début de l'intervention que notre seule présence morale et rassurante allait modifier en quelques années des siècles de comportement? Les 25 années d'occupation et de guerre civile ont armé jusqu'aux dents un pays qui déjà regorgeait de fusils. Les chefs tribaux se sont dotés de milices puissantes, assurant ainsi la sécurité de leurs commettants et leur richesse personnelle. Pensait-on pouvoir modifier magiquement en quelques mois seulement cet état de fait?

Comme preuve de l'échec de la mission, les opposants invoquent souvent le cancer de l'opium et le fait que sa culture est en recrudescence. Pourquoi ne pas proposer des solutions à ce problème réel plutôt que de s'en servir pour récuser la mission? Des solutions et des propositions sérieuses, il en existe. Le Conseil de Senlis, une ONG qui a des bureaux au Canada, propose un plan ambitieux et intelligent de constitution de coopératives qui achèteraient le fruit des cultures locales et transformeraient le pavot en morphine.

Doit-on quitter l'Afghanistan parce que nos troupes sont frappées plus durement en proportion que le contingent britannique ou américain ou doit-on leur fournir le même équipement militaire qui diminue le risque de victimes provoquées par les mines artisanales?

Doit-on quitter le pays parce que le volet humanitaire ne reçoit pas assez de ressources ou plutôt augmenter considérablement le budget consacré à cette partie de la mission? Doit-on partir ou plutôt, devant le succès pour le moins mitigé de la mission, corriger le tir et chercher d'autres avenues?

Il n'existe qu'une seule raison fondamentale de s'opposer à la présence canadienne en Afghanistan et c'est celle qui motivait les pacifistes dans leur opposition à la guerre en Irak et qui les motive encore aujourd'hui: le refus de participer à une guerre illégale, injuste, une guerre impérialiste américaine qui ne se justifie ni sur le plan du droit international ni sur le plan moral. Voilà une raison respectable, même si on peut être en désaccord avec elle. Si c'est le jugement que portent MM. Dion, Layton et Duceppe sur la présence canadienne dans ce pays, qu'ils le disent et qu'ils disent qu'ils ne l'ont pas compris quand ils ont appuyé la mission à ses débuts. Alors seulement, je respecterais leur opposition comme une opposition de principe et non une manœuvre pour profiter du vent populaire.



Le président Nicolas Sarkozy serre la main des élèves du collège Blois-Vienne après avoir rencontré les enfants d'une unité pédagogique d'intégration (UPI), mardi à Blois, le jour de la rentrée scolaire.

Sarkozy est contre le renouveau pédagogique

Dans un manifeste de 32 pages, le président français défend une école centrée sur les savoirs

CHRISTIAN RIOUX

Paris — La rentrée scolaire française sera studieuse... pour les enseignants! Alors que 12 millions d'écoliers reprenaient cette semaine le chemin de l'école, le nouveau président Nicolas Sarkozy en a profité pour adresser à chaque enseignant un pavé de 32 pages. Chacun des 850 000 enseignants de France recevra chez lui par la poste ce véritable manifeste qui propose ni plus ni moins une refondation de l'école française.

Mardi, à Blois, le président a emprunté les habits de son ministre de l'Éducation pour lire devant un parterre d'enseignants une longue et passionnée *Lettre aux éducateurs*. Rédigé par son scribe préféré, Henri Guaino, ancien conseiller de Philippe Séguin et secrétaire général de l'Élysée, ce manifeste propose sur un ton solennel de remettre la culture générale à l'honneur. Nicolas Sarkozy s'en prend tout particulièrement aux théories qui ont notamment inspiré le renouveau pédagogique québécois et qui mettent l'enfant au cœur de l'école plutôt que les savoirs. Le parallèle est tellement frappant qu'on pourrait avoir l'impression que le président français critique nommément les nouveaux programmes québécois et que le manifeste aurait pu s'intituler «Lettre aux Québécois».

Nettement plus nuancé que dans ses discours précédents fustigeant Mai 68, Nicolas Sarkozy a présenté un portrait complexe de l'école moderne. «Il serait vain, dit-il, de chercher à ressusciter un âge d'or de l'éducation, de la culture, du savoir, qui n'a jamais existé.» Nicolas Sarkozy s'est longuement étendu sur les défauts passés d'une école par trop élitiste, même si elle avait ses qualités et amenait chacun à «se dépasser malgré soi». «Longtemps, l'éducation a négligé la personnalité de l'enfant, dit Sarkozy. Il fallait que chacun entrât dans un moule unique, que tous apprennent la même chose, en même temps, de la même manière. Le savoir était placé au-dessus de tout.» Cette école était néanmoins un formidable instrument de promotion sociale, rappelle-t-il. Mais elle heurtait la «sensibilité» et «l'intelligence» des élèves «qui se trouvaient mal à l'aise dans le cadre unique que l'on voulait imposer à tous».

La spontanéité

Mais là s'arrête sa critique de l'académisme d'antan. Depuis quelques décennies, l'école a plutôt péché par l'excès inverse, dit-il, en mettant la personnalité de l'enfant au centre de l'éducation au lieu des savoirs. «A trop valoriser la spontanéité, à trop avoir peur de contraindre la personnalité, à ne plus voir l'éducation qu'à travers le prisme de la psychologie, on est tombé dans un excès contraire.»

Le manifeste qui devrait guider les réformes à venir appelle à un subtil équilibre entre ces deux orientations, mais sans jamais perdre de vue l'essentiel: les savoirs. «Jadis, il y avait sans doute dans l'éducation trop de culture et pas assez de nature. Désormais, il y a peut-être trop de nature et pas assez de culture.» Ce relâchement dans l'enseignement de la culture générale aurait d'ailleurs, dit Sarkozy, réduit «les chances de promotion sociale des enfants dont les familles ne pouvaient transmettre ce que l'école ne transmettait plus».

Loin de vouloir engager l'école française dans des réformes axées sur l'acquisition de compétences, comme l'ont fait, notamment, le

Québec et la Suisse, le manifeste s'inquiète plutôt de l'effritement de «la culture commune qui se transmettait de génération en génération». «L'apprentissage de la différence», y écrit-on, «ne doit pas conduire à négliger la participation à une culture commune, à une identité collective.»

A l'encontre des théories — très populaires au Québec — qui fustigent l'histoire nationale, Nicolas Sarkozy estime de plus que l'école doit continuer à jouer un rôle essentiel dans la transmission de «l'identité nationale», dont elle serait même «le creuset». Pour cela, il propose que, sans négliger l'ouverture sur le monde, elle ait d'abord pour rôle de «défendre notre propre identité».

Le manifeste s'en prend tout particulièrement au relativisme culturel selon lequel tous les savoirs se valent. «Nous avons le devoir de leur apprendre [à nos enfants] que tout ne se vaut pas, que toute civilisation repose sur une hiérarchie de valeurs, que l'élève n'est pas l'égal du maître.» Dans ce discours, Nicolas Sarkozy prend aussi le contre-pied des théories modernes qui veulent mettre les nouvelles technologies de l'information au centre des apprentissages. «On ne l'éduque pas [l'enfant] en lui laissant croire que la vie n'est qu'un jeu ou que la mise en ligne de toutes les connaissances du monde le dispense d'apprendre.»

La culture générale

Le texte pourfend à mots couverts les méthodes d'apprentissage qui tendent à infantiliser les élèves. «Notre rôle n'est pas d'aider nos enfants à rester des enfants, ni même à devenir de grands enfants, mais de les aider à devenir des adultes.» Il prêche par ailleurs pour une éducation «moins passive» et un relèvement des exigences «non pas en quantité mais en qualité». Pas question cependant d'imposer aux enseignants une pédagogie particulière. Traditionnellement, en France, la pédagogie a toujours été le domaine réservé de l'enseignant. Contrairement à ce qui se passe avec les nouveaux programmes québécois, elle n'est donc pas définie dans les programmes. «Vous pourrez choisir la pédagogie qui vous semblera la mieux adaptée à vos élèves», affirme le président.

Concrètement, ces orientations devraient mener à une revalorisation de la culture géné-

rale et de l'enseignement des «grandes œuvres de l'esprit humain» contre «une spécialisation souvent excessive et trop précoce». Si certains jeunes sombrent dans la violence, soutient en effet Nicolas Sarkozy, «c'est peut-être qu'on ne les a pas initiés à la littérature, à la poésie, ni à aucune des formes d'art qui savent exprimer ce que l'homme a de plus émouvant, de plus pathétique, de plus tragique en lui».

Certains enseignants se sont indignés du coût de la lettre de Nicolas Sarkozy. Il en coûtera environ 750 000 \$ pour l'acheminer à chaque enseignant du pays. D'autres, comme l'ancien ministre de l'Éducation et philosophe Luc Ferry, se sont au contraire réjouis de constater que, «pour la première fois, un président s'intéresse vraiment à l'école». S'agit-il d'une exception française? On imagine mal en effet un président américain et encore moins un premier ministre québécois se mêler avec un tel degré de précision des débats qui déchirent l'école d'aujourd'hui.

Dès le lendemain de ce discours, le ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, a pourtant été accusé de trahir ces beaux principes en annonçant la fin du «collège unique» qui, depuis 1975, accueille tous les élèves du secondaire dans un même type d'établissement où ils reçoivent un enseignement identique. En introduisant des filières différentes au secondaire, disait le même Luc Ferry sur TF1, «vous enfermez les enfants dans une filière comme dans un entonnoir dont ils ne peuvent plus sortir, dans une filière professionnelle ou technique trop tôt, et, encore une fois, vous les privez de ce niveau d'enseignement général, de culture générale dont ils ont besoin».

«A trop vouloir marier les contraires, à trop vouloir donner des gages à des points de vue radicalement différents, à rester prisonnier d'une logique comptable et budgétaire préétablie, la lettre du président de la République apparaît pour ce qu'elle est: une pure opération de communication», a déclaré le secrétaire général des syndicats de la CFDT. La FCPE, qui regroupe les parents d'élèves, se dit plutôt d'accord avec l'énoncé de principe. Mais elle craint que les mesures qui vont suivre ne fassent justement disparaître un des principaux lieux communs d'acquisition de la culture générale.

Correspondant du Devoir à Paris



Le premier ministre Stephen Harper lors d'une visite en Afghanistan.



Le président Nicolas Sarkozy était accompagné du ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos (à gauche) lors de sa visite à Blois.

PERSPECTIVES

Les écoles religieuses au centre de la campagne électorale ontarienne

Le financement proposé par les conservateurs de John Tory provoque un vaste débat de société

Les Ontariens iront aux urnes le 10 octobre prochain et, comme prévu, l'éducation domine les préoccupations. Ce qui soulève cependant le plus de débats et d'émotions à la veille du début officiel de la campagne, lundi, c'est le financement public des écoles religieuses. Une boîte de Pandore ouverte par le Parti progressiste-conservateur et où s'entremêlent les arguments en faveur de l'équité, de la cohésion et du respect d'un compromis historique en faveur des catholiques.

MANON CORNELIER

Lorsque le Parti conservateur ontarien a dévoilé son programme électoral, il y a quelques mois, une promesse somme toute secondaire a attiré l'attention. S'il était élu, le PC accorderait à toutes les écoles religieuses le même financement actuellement offert aux écoles catholiques et non confessionnelles. La condition: se soumettre aux mêmes contraintes que le réseau public en matière de programme et d'évaluation. A la fin de juillet, le chef conservateur John Tory est revenu à la charge, précisant qu'une commission présidée par l'ancien premier ministre Bill Davis se pencherait sur la mise en œuvre de cette politique.

Le débat était lancé, d'autant plus que le premier ministre libéral Dalton McGuinty a aussitôt averti qu'il en faisait un enjeu central de la campagne. Selon lui, la position conservatrice va à l'encontre de la «cohésion sociale» qui, dans une société multiculturelle, est mieux servie par la cohabitation dans les mêmes écoles des enfants de toute origine et religion.

«Je ne pense pas que les Ontariens croient qu'on puisse parler d'amélioration ou de progrès lorsqu'on invite les enfants de différentes religions à quitter le système public pour vivre chacun dans leurs écoles. [...] Je pense que ça nous fait reculer. Je pense qu'il est de notre responsabilité de continuer à améliorer le système d'éducation financé par l'État», a-t-il soutenu au début d'août. Que dire du financement du système catholique, alors? Il l'a défendu en disant simplement que c'était «le système dont [il a] hérité».

Système à deux vitesses

La situation des écoles religieuses en Ontario est particulière. En vertu de la Constitution de 1867, la province est tenue de protéger les droits scolaires des catholiques et des protestants, comme devait le faire le Québec. Ce dernier a, avec l'assentiment du Parlement fédéral, modifié la Constitution pour mettre fin à ce privilège et réorganiser le système scolaire sur des bases linguistiques. Terre-Neuve a fait la même chose, mais pas l'Ontario.

De plus, l'Ontario, contrairement au Québec et à toutes les provinces de l'Ouest, refuse de financer de quelque manière que ce soit les écoles privées, religieuses ou non. Il se retrouve donc avec deux réseaux financés par les deniers publics: le réseau public non confessionnel et le réseau catholique. Aucune autre confession religieuse ne peut bénéficier du même traitement, d'où les pressions constantes des écoles juives, musulmanes, sikhes et chrétiennes évangélistes pour mettre fin à ce qu'elles estiment être un traitement discriminatoire.

Soutenir financièrement les écoles confessionnelles, même catholiques, n'a jamais fait l'unanimité en Ontario. Jusqu'en 1984, seules les écoles catholiques du niveau primaire étaient financées par l'État. Lorsque le gouvernement conservateur de Bill Davis a décidé en 1984 d'étendre ce financement aux écoles secondaires, ce fut le tollé.

A la suite de cette décision, des parents dont les enfants fréquentaient des externats juifs et des écoles chrétiennes se sont tournés vers les tribunaux pour faire déclarer inconstitutionnelle la politique ontarienne. Ils invoquaient surtout leur droit à l'égalité. La Cour suprême a tranché en 1996 en disant que, si ce traitement était discriminatoire, il ne pouvait être corrigé en faisant appel à la Charte puisqu'une clause de la Constitution ne peut servir à en invalider une autre. Par contre, rien n'interdit au gouvernement de financer les autres écoles religieuses. En un mot, le choix est politique.

Déboutés, ces parents se sont adressés au Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui a conclu que cette politique était discriminatoire et contrevenait au Pacte sur les droits civils et politiques ratifié par le Canada. «Mais le droit international n'a pas d'effet obligatoire en droit canadien», explique Sébastien Grammond, professeur de droit à l'Université d'Ottawa. D'où le retour dans l'arène politique.

Patate chaude politique

Aucun des trois partis représentés à l'Assemblée législative ne recommande de mettre fin au financement des écoles catholiques, ce qui serait une manière de mettre fin à l'inégalité de traitement. Il faut dire que 38 % de la population ontarienne est catholique et que plus de 700 000 enfants fréquentent les écoles de cette confession religieuse. Ça fait beaucoup d'électeurs.

L'autre solution est de financer tout le monde, ce que seul le PC propose. «Il ne s'agit pas de fragmenter le système scolaire mais d'y intégrer des écoles et des enfants qui n'en font pas partie et qui, par ricochet, n'ont pas pour le moment à répondre aux mêmes exigences que le système public. En les intégrant au système public, on s'assure qu'ils aient un enseignement de qualité. Le système catholique fonctionne bien et il nous sert ici de modèle», explique Destina Cadieux porte-parole du chef John Tory.

La ministre de l'Éducation, Kathleen Wynne, ne veut rien entendre et défend le statu quo.



Dalton McGuinty peu après les élections de 2003.

PETER JONES REUTERS



John Tory lors d'une rencontre avec les députés conservateurs en mars.

J.P. MOCZULSKI REUTERS

D'abord parce qu'elle donne priorité aux investissements dans le secteur public, qui en a bien besoin. Selon elle, l'école publique ne peut se permettre de perdre les 400 millions que le financement des écoles religieuses exigeait.

Et il y a cette notion de cohésion. «Dans la province la plus diversifiée du Canada, ce serait une erreur de séparer les enfants. C'est une question sociale», dit-elle en entrevue. Faudra-t-il alors revoir le statut des écoles catholiques et demander un amendement constitutionnel? Elle refuse de s'aventurer sur ce terrain, préférant parler de son programme pour améliorer le système fréquenté par 94 % des enfants.

L'insistance des libéraux sur la cohésion sociale a ulcéré les défenseurs des écoles confessionnelles, au point où certains ne se gênent pas pour souligner que les enfants de Dalton McGuinty fréquentent tous le réseau catholique et que sa femme y enseigne. Ira Wolfish, de la Multi-Faith Coalition for Equal Funding of Religious Schools, trouve que M. McGuinty «alimente à coups de sous-entendus des préjugés à l'endroit des minorités religieuses. [...] Si la cohésion exige que les enfants fréquentent les mêmes écoles, pourquoi laisse-t-on les catholiques vivre en marge?», demande-t-il, avant de noter que ce n'est pas la catastrophe au Québec.

Personne n'a par ailleurs réussi à prouver que les enfants diplômés des écoles juives ou chrétiennes, par exemple, ne s'intègrent pas une fois au collège, à l'université ou sur le marché du travail, renchérit Steven Shulmann, de la section ontarienne du Congrès juif canadien, membre d'une autre coalition. Pour les deux hommes, c'est une question de principe et d'équité envers les enfants, peu importe leur religion.

M. Wolfish doute par ailleurs qu'il y ait une hausse notable de la fréquentation des écoles religieuses. En fait, il pense même que la facture sera inférieure à celle prévue, car plusieurs écoles ne voudront pas être financées par l'État si cela les oblige à se plier aux mêmes conditions que les écoles publiques.

Religion ou culture?

Le réseau catholique, dans tout ça, se fait discret, et la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario préfère ne pas intervenir. Personne

ne veut compromettre la position du réseau ni soutenir l'inégalité de traitement entre confessions religieuses. Mais le réseau est aux aguets, car le Parti vert et de plus en plus de commentateurs et experts opposés au financement des écoles religieuses pensent que la seule solution est de mettre fin au soutien accordé aux écoles catholiques.

La grande majorité des écoles catholiques sont anglaises. Le conseil scolaire catholique de Toronto est, à lui seul, plus pesant que tous les conseils francophones réunis. Mais pour la minorité linguistique, ce débat a une résonance particulière et une forte saveur historique. Sans l'implication de l'Église, bien peu de gens auraient été éduqués en français au début du siècle dernier, lorsque l'enseignement en français était interdit.

«La religion a été un rempart pour notre minorité linguistique. Ça dépasse donc la religion. On considère que la remise en question des écoles confessionnelles peut poser le risque d'une remise en question de l'enseignement en français en Ontario», soutient Lise Bourgeois, directrice générale du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est. Elle convient qu'il y a des écoles françaises non confessionnelles, mais elle dit que, si 80 % des parents francophones envoient leurs enfants dans des écoles catholiques, c'est parce qu'ils tiennent à cet encadrement.

Il est loin d'être sûr que le PC ait marqué des points avec cette promesse. Au contraire. Le PC talonnait les libéraux il y a quelques semaines, mais plusieurs sondages pensent qu'il pourrait avoir perdu des plumes avec cet engagement. Certains candidats conservateurs semblent l'avoir compris puisqu'ils évitent de le mentionner dans leur documentation électorale. Le chef John Tory, lui, doit sans cesse répondre à des questions sur le sujet, la dernière en date portant sur la place du créationnisme à l'école. L'Institut ontarien d'études en éducation, de l'Université de Toronto, a fait plusieurs sondages au fil des ans sur le financement public des écoles religieuses, et l'appui à cette mesure oscillait toujours entre 4 et 7 %. Rien pour encourager les conservateurs et tout pour fouetter les libéraux.

Collaboratrice du Devoir



Michel David

Malheur au vaincu

Tous ceux qui se trouvaient à Alma en cet avant-midi du 19 mai 1990 ont eu la même réaction que Brian Mulroney. Le télégramme que Lucien Bouchard avait adressé aux députés au conseil national du PQ à l'occasion du dixième anniversaire du référendum de 1980 semblait bouleverser profondément le paysage politique canadien.

Si le OUI l'avait emporté cinq ans plus tard et si le Québec était devenu un État souverain, personne n'aurait jamais songé à reprocher quoi que ce soit à M. Bouchard. Les lamentations de M. Mulroney à propos de la «trahison» d'un homme qui ne méritait pas son amitié auraient été accueillies avec le mépris qu'on témoigne aux perdants. Lui et Jean Chrétien seraient tous deux passés à l'histoire comme les fossoyeurs du Canada.

La fin justifiant les moyens, on aurait loué l'habileté de M. Bouchard, qui aurait transformé l'accord du Lac-Meech, qui devait sauver le pays, en instrument de sa perte. Malheureusement, le camp du OUI a perdu, peu importe que la victoire lui ait été volée ou non, et c'est M. Bouchard qui doit maintenant subir le sort des perdants.

Jean Charest, lui, a toujours su qu'il s'était fait avoir au printemps 1990 en acceptant la présidence d'un comité chargé de diluer l'accord du Lac-Meech pour le rendre acceptable aux provinces récalcitrantes contrôlées par le clan Trudeau-Chrétien. «Nous soupçons chez des amis et [Bouchard] a suggéré que je préside le comité. Je me souviens encore de ma réaction et des gens qui étaient là aussi. J'ai demandé à Lucien: "Tu trouves pas que c'est dangereux?" Il a répondu: "Non, c'est pas dangereux", a-t-il expliqué dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* en octobre 1995.

À la veille de dévoiler les recommandations de son comité, M. Charest avait tout fait pour le rejoindre en Europe, mais l'autre n'avait pas répondu à ses appels. Dans son livre *A visage découvert*, M. Bouchard a avancé l'explication suivante: «Je ne fus pas dupe du procédé qui consistait à ne me parler qu'après le dépôt du rapport. Ils avaient fait leur lit. Je n'avais pas besoin d'eux pour comprendre ce qui s'était passé et deviner la suite. Il ne s'agissait plus, pour moi, que de décider si je ferais partie de cette suite.» Depuis, il s'en est toujours tenu à cette explication.

Dans ses Mémoires qui paraîtront lundi, M. Mulroney raconte comment M. Charest l'a fait venir à son bureau en avril 2004 pour lui faire lire des extraits de la biographie de Jacques Parizeau que venait de publier Pierre Duchesne, collègue de Radio-Canada. «Vous avez vu ça? Ils ont enfin démasqué le grand homme.»

Après avoir lu que son ami Bouchard était entré en contact avec le chef du PQ deux semaines avant sa démission et qu'il avait minutieusement orchestré sa sortie, M. Mulroney dit s'être senti mal, peinant même à respirer. «Avec le recul, je voyais pour la première fois à quel point j'avais été stupide de placer ma loyauté, ma confiance et mon amitié dans un homme incapable de rendre la pareille.»

On peut penser que M. Parizeau a pris un certain plaisir à raconter à son biographe les détails de la «trahison» de celui qui l'avait éclipsé pendant la campagne référendaire et avec lequel ses relations n'ont cessé de se détériorer par la suite. Comme pour donner raison à M. Mulroney, il a confié à Pierre Duchesne qu'il s'en méfiait lui-même «comme de la peste».

Même si cet appui inespéré allait donner un formidable élan au projet souverainiste, M. Parizeau, qui a toujours valorisé la loyauté au plus haut point, a dû être choqué par le cynisme de son nouvel allié. Le voir élevé au rang de héros sans peur et sans reproche, alors que lui-même était de plus en plus mal aimé, a dû être assez mortifiant.

M. Bouchard a refusé de collaborer à la biographie de M. Parizeau, tout comme il a refusé de participer au grand documentaire de Radio-Canada sur le référendum. Lui aussi devrait peut-être songer à écrire ses Mémoires: son image commence à pâlir dangereusement. Au bout du compte, que retiendra-t-on de lui? Qu'après avoir trahi ses amis, il a ruiné le système de santé et foutu la pagaille dans le monde municipal avant de démissionner sans qu'on comprenne trop bien pourquoi? Malheur au vaincu.

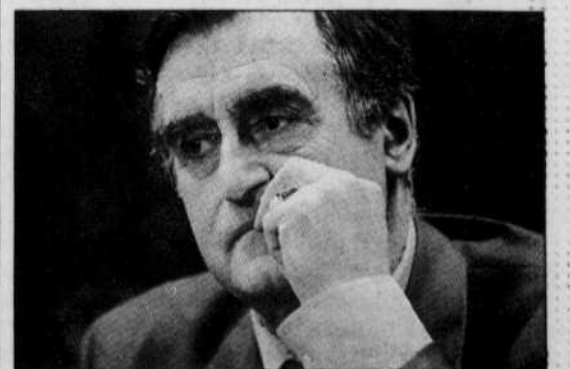
On peut comprendre la douleur de M. Mulroney, mais il exagère la portée historique de la «trahison» de Lucien Bouchard. Si celui-ci était demeuré au sein du cabinet quelques semaines de plus, l'accord du Lac-Meech n'aurait pas été sauvé pour autant. Le problème ne se situait pas au Québec, il n'aurait pas eu la moindre influence sur Clyde Wells et Elijah Harper.

Le 24 juin 1990, M. Bouchard aurait pu démissionner sur une véritable question de principe et les choses auraient suivi le même cours. À ce moment-là, M. Mulroney aurait-il vraiment compris le geste de son ami, comme il l'affirme dans ses Mémoires, alors que débutait une partie tout aussi difficile qui devait conduire à l'entente de Charlottetown?

Le cas de Pierre Elliott Trudeau est bien différent. M. Mulroney peut lui reprocher à bon droit d'avoir empêché une réconciliation historique. Même Stéphane Dion a reconnu qu'il avait commis une grave erreur en sabotant l'accord du Lac-Meech.

Le sang irlandais de M. Mulroney lui a cependant joué un mauvais tour. Il n'est pas le premier homme politique à se faire traiter de peureux par un adversaire. Répliquer en reprochant à M. Trudeau son refus d'aller combattre en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale et les inepties qu'il a pu proférer à l'époque est tout simplement enfantin.

mdavid@ledevoir.com



Lucien Bouchard

ARCHIVES LE DEVOIR

ÉDITORIAL

Non au niqab!

Le Directeur général des élections du Canada doit revenir sur sa décision d'autoriser les femmes qui refusent de se dévoiler à voter en ne présentant que des pièces d'identité lors des élections fédérales. Rien ne justifie une telle exception dans l'exercice de ce droit démocratique par ailleurs fondamental. Les lois canadiennes interdisent la discrimination sur la base de la religion, mais exiger de toute personne qui vote qu'elle découvre son visage pour prouver son identité ne constitue d'aucune façon un geste discriminatoire ou un empêchement à pratiquer sa religion.

Voilà un autre beau cas d'exception qui frappe l'esprit et nous rappelle combien les travaux de la commission Bouchard-Taylor pourraient nous être utiles. La décision du DGE à propos du vote des femmes voilées démontre une fois de plus que rien n'est simple en matière de droits de la personne. Surtout lorsque des minorités cherchent à reproduire en sol d'accueil le mode de vie et les coutumes qui étaient la norme dans leur pays d'origine.

Entre l'interdiction pure et simple des pratiques d'accommodement demandée par le maire d'Hérouxville et le laisser-faire tout aussi complet défendu par certains militants du multiculturalisme à la canadienne, le fossé se creuse de jour en jour. Rappelons que toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec, autorisent déjà les femmes voilées à exercer leur droit de vote selon des conditions qui varient de l'une à l'autre. Est-ce une raison suffisante pour trouver cela acceptable pour le Québec?

La réponse est non. Pas seulement parce que l'exercice du droit de vote appelle l'obligation de s'identifier pour éviter la fraude, mais aussi parce que le droit de pratiquer une religion n'est pas absolu, pas plus que tout autre droit fondamental.

Un travailleur sikh doit faire le choix entre porter un casque sur un chantier de construction et apprendre un métier qui n'exige pas une telle protection; la polygamie ne peut pas être tolérée sous prétexte de pratique religieuse ou d'appartenance à une communauté originaire d'une région où elle est encore acceptée; un médecin doit pouvoir refuser le mari comme interlocuteur si les questions ne concernent que la femme; les femmes musulmanes doivent retirer leur niqab ou leur burqa au moment de s'identifier aux douanes, devant un policier ou toute autre personne en autorité; ces mêmes costumes doivent être simplement interdits aux employés des services publics qui sont en relation avec le public ou avec des collègues de travail que l'absence de contact visuel indispose. Si ces vêtements sont la norme dans certains pays, dont l'Afghanistan où le Canada est en guerre pour libérer les femmes du joug taliban, ils sont pour nous, Occidentaux, une représentation concrète du refus d'intégration à la communauté d'accueil et, surtout, de la soumission des femmes aux exigences des mâles sous prétexte de principes religieux.

Chaque individu peut exercer les droits inscrits dans la Constitution, de cela tout le monde convient, sauf une minorité d'intolérants qui feignent d'ignorer jusqu'à l'existence de ces droits. En revanche, la vigilance s'impose pour éviter que ces droits ne servent d'armes aux mains d'intégristes en lutte contre notre monde, ou simplement de machistes en mal de contrôle sur leur femme.

Le Québec ouvre ses portes aux nouveaux arrivants et se doit de les aider à refaire leur vie dans l'harmonie; de son côté, chaque nouvel arrivant doit savoir qu'il lui appartient de tout mettre en œuvre pour comprendre et s'intégrer à la communauté d'accueil. Sans une telle réciprocité, la vie commune serait intolérable.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Fin du purgatoire

L'ancien premier ministre Brian Mulroney publiera, lundi aux Éditions de l'Homme, ses mémoires. En octobre, ce sera au tour de l'ancien premier ministre Jean Chrétien de faire de même, cette fois aux Éditions du Boréal. Pour des politiciens dont les moindres gestes et paroles ont été pesés et mesurés par tout un chacun lorsqu'ils étaient au pouvoir, il s'agit d'une rare occasion, avant que les historiens ne se mettent à l'œuvre, de défendre leur héritage.

Curieux hasard que cette conjonction de planètes? Pas vraiment, puisque les deux hommes sont des adversaires historiques. Ensemble, ils auront façonné l'histoire du pays pendant près d'un quart de siècle, au cours duquel ils défendirent des visions opposées de l'avenir du Canada.

Des deux, celui qui a aujourd'hui le plus à faire pour que son héritage soit reconnu est certainement Brian Mulroney. Ce n'est pas sans raison qu'il a attendu 14 ans après son départ de la politique active pour publier cet ouvrage. Son régime a été marqué par un excès de favoritisme qui a laissé un goût amer aux Canadiens. Jean Chrétien s'y est appuyé pour accéder au pouvoir, et il aura tout fait pour accoler à son prédécesseur, et à travers lui au Parti conservateur, une image de corruption. Rappelons-nous les allégations à son endroit de pots-de-vin reçus pour l'achat d'appareils Airbus, dont le gouvernement Chrétien dut s'excuser. Un tel exercice de déconstruction visait à annihiler à tout jamais le Parti conservateur. Par un drôle de retour des choses, le régime Chrétien a été victime des mêmes maux. L'histoire ne fait pas que se répéter, elle est capable d'ironie.

À Brian Mulroney, on doit reconnaître qu'il aura marqué durablement l'histoire canadienne et qu'à cet égard, c'est davantage à un Pearson et à un Trudeau, plutôt qu'à un Chrétien, qu'il faut le comparer. Pour trouver une ouverture aux revendications du Québec similaire à celle qu'il a manifestée — pensons à la reconnaissance du rôle international du Québec dans la Francophonie —, il faut remonter à l'ère Pearson. L'Accord nord-américain de libre-échange peut être vu, avec la Charte des droits de Trudeau, comme un des deux documents politiques les plus déterminants des 50 dernières années.

Bien qu'il ait été l'homme des records électoraux, Brian Mulroney a dû affronter d'énormes difficultés pour imposer un nouveau cours à l'histoire canadienne. S'attaquer à la réintégration du Québec à la Constitution canadienne, mettre de côté des politiques économiques nationalistes, se rapprocher des États-Unis et revoir la fiscalité en imposant une nouvelle taxe à la consommation, tout cela ne pouvait que le mettre sur l'axe d'un affrontement direct avec l'élite politique libérale, qui continuait à exercer son pouvoir dans la fonction publique, les syndicats et les médias. Le meilleur hommage lui est venu de Jean Chrétien qui, après avoir promis d'abolir la TPS et de renégocier l'ALENA, n'en fit rien. La quasi-victoire du OUI au référendum de 1995 devait confirmer qu'il avait vu juste avec l'accord du Lac-Meech. Il faut admettre que le purgatoire auquel cette élite libérale réussit à le confiner fut bien plus sévère que nécessaire. Dans ses prochains Mémoires, Jean Chrétien le reconnaîtra-t-il? C'est sûrement trop espérer. Leurs rivalités sont trop bien ancrées.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Le visage caché pour voter

On envoie supposément nos jeunes soldats combattre pour instaurer nos valeurs démocratiques et d'égalité entre l'homme et la femme en Afghanistan. Pendant ce temps, on laisse s'installer insidieusement les valeurs contraires ici, telles que la burka, la voile islamique. Ou bien on nous prend pour des imbéciles, ou bien il y en a qui le sont. En Amérique, il n'y a que pour se protéger du froid ou pour faire un mauvais coup qu'on se cache le visage. Avis aux intéressés.

Guy Fafard
7 septembre 2007

Question de déférence

Avec tout le respect que je dois à mes amis musulmans, je suis désolé de cette décision du Directeur général des élections du Canada. Quand j'entre dans une mosquée — et cela m'est arrivé à plusieurs reprises, ici et à l'étranger —, j'enlève mes souliers par déférence. C'est très peu demandé d'une femme musulmane de se découvrir brièvement pour exercer son droit de vote.

Introduire la religion dans les instances civiques (l'école, le gouvernement, la loi, etc.), c'est amorcé un débat futile qui ne servira en fin de compte qu'à semer le désaccord. Intolérance? Au contraire: la laïcité est essentielle à la survie d'une société multiethnique... Si-

non, quel Dieu, quelle tradition, quel tabou tiendrait le haut du pavé? Nous n'en sortions jamais.

Marc Carrier
Westmount, 6 septembre 2007

La Chine sur la sellette

Les nombreux rappels qui minent la confiance des consommateurs au Canada et aux États-Unis sont une belle occasion d'examiner les torts et les responsabilités des entreprises concernées. Les géants du jouet auront fort à faire pour passer au travers de cette crise, qui risque de détourner de nombreux parents des marques les plus populaires. La Chine se retrouve sur la sellette dans cette triste affaire et nous apprenons par la même occasion le nom des compagnies qui fabriquent les jouets en question. D'une part Leader, qui est en faillite et dont le président s'est suicidé, et d'autre part Jetta, qui prétend soumettre tous ses approvisionnements à des contrôles sévères. Je trouve assez incongru que les marques de commerce concernées et leurs gestionnaires s'en sortent pratiquement indemnes. Les Mattel, Fisher Price et autres chouchous de nos tout-petits ont pourtant leur part de responsabilité dans cette mésaventure. Serait-ce le conflit latent qui oppose l'économie américaine en perte de vitesse au géant chinois qui a le vent dans les voiles? Il reste que les grandes compagnies qui exploitent allégrement nos enfants avec leurs insigni-

fiantes et clinquantes collections engrangent la plus grande part des bénéfices en jouant le rôle de simple distributeur. J'ai bien hâte d'entendre parler des directeurs concernés et, du même coup, j'espère que le débat pourra s'élargir et permettre une saine remise en question des pratiques de gestion du nouveau capitalisme, qui semble obsédé par la maximisation des profits mais qui, parfois, néglige des principes essentiels à la bonne marche des affaires.

Jean Riopel
Montréal, 6 septembre 2007

« Nous » inclusif

Contrairement à ce que laissent croire les propos de May Chiu publiés dans *Le Devoir* du 6 septembre, le fameux « nous » auquel Pauline Marois fait référence n'est d'aucune façon basé sur l'ethnicité. Comment Mme Chiu ose-t-elle tenir de tels propos alors que des dizaines de milliers de personnes d'origines et de couleurs diverses s'intègrent magnifiquement tous les jours à la société québécoise depuis tant d'années pour ainsi gonfler les rangs du « nous » dont il est question. Est-il possible d'exclure de ce « nous » des personnalités telles Patrick Masbourian, Dany Laferrière, Luck Mervil, Judi Richards, Joachim Alcine, Jean Pascal, Véronique Le Flaguais et Didier Lucien? Poser la question, c'est y répondre.

Philippe Bouchard
Montréal, 6 septembre 2007

REVUE DE PRESSE

Trêve parlementaire

Manon Cornéliier

Il faudra attendre un mois avant de voir les parlementaires fédéraux prendre la route d'Ottawa, gracieuseté du premier ministre Stephen Harper. Sa décision de proroger le Parlement ne fait pas l'unanimité. Elle déçoit le *Times Colonist*, de Victoria, qui aurait préféré voir le gouvernement compléter le travail en cours plutôt que de se livrer à une manœuvre strictement politique. Le quotidien comprend le désir de Harper de prendre un nouveau départ avec un discours du Trône, mais si les avantages à court terme sont évidents, il en va de même des coûts. Le journal mentionne la mort de projets de loi qui n'attendaient plus que l'approbation du Sénat. Selon le *Times Colonist*, les Canadiens espéraient un nouveau style de gouvernement, mais ils se voient offrir le même opportunisme politique. Le journal espère que Harper sera au moins capable d'expliquer clairement sa vision du rôle du Canada en Afghanistan, ou encore d'offrir un plan crédible de lutte contre les changements climatiques. S'il ne saisit pas cette chance, la probabilité d'élections automnales s'accroît.

L'*Edmonton Journal* ne s'insurge pas contre la prorogation. « En tout respect pour les chefs des partis d'opposition et leur rhétorique antigouvernementale, la décision de Harper de mettre fin à la session actuelle n'est ni mauvaise ni irresponsable. Pourquoi un gouvernement pas-si-nouveau ne devrait-il pas amorcer la seconde partie de son mandat en faisant connaître aux Canadiens les détails de son plan, et d'une manière qui suscite un examen plus approfondi que ce qui se serait produit si la session avait simplement continué? »

Coup de dés

Selon James Travers, du *Toronto Star*, la situation du chef libéral Stéphane Dion a joué un grand rôle dans le pari de Stephen

Harper. Si le gouvernement devait être défait et des élections avoir lieu, « c'est Stéphane Dion qui a le plus de chances de faire la différence entre une victoire et une défaite, une majorité et une minorité », écrit-il. Le chef libéral demeure une énigme après neuf mois à la tête de son parti et, s'il devait perdre l'élection partielle dans Outremont, le 17 septembre, les couteaux se mettraient alors à voler, croit Travers. Selon lui, la faiblesse de Dion empêche son parti de tirer profit du malaise de bien des Canadiens à l'endroit de Harper, et ce dernier le sait. Résultat: c'est le PC qui espère faire des gains avec la carte du leadership.

Selon sa collègue Chantal Hébert, Harper admet, par cette décision, que les Canadiens ne lui donneront pas un mandat plus solide sans en connaître davantage sur ses politiques. Son premier discours du Trône « était davantage une liste d'épicerie qu'une feuille de route », mais Harper espérait que les électeurs, après avoir goûté à quelques-unes de ses politiques, en veulent davantage. Ça ne s'est pas produit, note-t-elle, et il est maintenant obligé de leur offrir un menu plus substantiel et de jouer au poker avec son gouvernement minoritaire. Le problème est que plus un discours du Trône est précis ou étendu, plus il risque d'être rejeté par l'opposition. Harper a fait le pari que l'opposition se pincera le nez et l'appuiera ou encore qu'il gagnera des élections tenues d'ici la fin de l'année. « La préférence de Harper est loin d'être claire. »

Et la guerre?

Coincidence? Le gouvernement profite de la relâche parlementaire pour modifier sa stratégie de relations publiques au sujet de la mission en Afghanistan. Cette semaine, l'ambassadeur du Canada à Kaboul, Arif Lalani, a offert, par téléconférence, une première session d'information à la presse canadienne, une expérience qui devrait, dit-on, se répéter. Susan Riley, du *Ottawa Citizen*, y assistait et un surlout retenu le fait qu'on parle

maintenant des Afghans comme s'ils étaient en charge ou sur le point de l'être et qu'à un moment indéterminé, ils pourront prendre la relève des Canadiens. Riley, dont le texte a été repris par plusieurs journaux de la chaîne CanWest, trouve qu'« il faut faire un acte de foi pour croire que cette fiction attrayante s'approche de la réalité ». Elle en veut pour preuve des reportages qui évoquent des piétinements ou des reculs sur le terrain. Riley trouve qu'aider les Afghans à se prendre en main est la voie à suivre. Elle ne met pas en doute la sincérité des gens sur le terrain. « S'il y a du cynisme à l'endroit de cette mission complexe, écrit-elle, elle se trouve au sommet, parmi les politiciens et leurs émissaires. Ils soutiennent que leur politique n'est pas en cause, seulement sa mise en œuvre, et que la vraie histoire n'est pas racontée. Puis ils offrent des preuves tangibles. »

Sans le savoir, Christie Blatchford, du *Globe and Mail*, a souvent donné raison à Riley ces derniers temps. Sa dernière chronique en provenance de Kandahar, un endroit où elle a séjourné quatre fois depuis 18 mois, était sombre. « Je pars avec une odeur d'échec dans le nez », écrit la chroniqueuse, qui appuie la mission canadienne. Elle ne croit pas que cette dernière soit en train d'échouer mais note que les progrès sont millimétriques. Pis, elle sent que les nerfs flanchent. « *Le Canada, j'en ai peur, a perdu sa détermination collective pour cet exercice. C'est trop difficile, trop lent, et le coût — 70 vies perdues [...] — est trop élevé. Les signes sont partout.* » Elle souligne les positions des partis d'opposition et l'impression, laissée par ses contacts à Ottawa, que les conservateurs ont perdu « leur appétit pour cette bataille ». Elle espère avoir tort mais n'est pas rassurée par les dernières déclarations du ministre de la Défense, Peter MacKay. « C'est pourquoi je suis partie honteuse de Kandahar. Si l'échec peut être honorable, échouer à maintenir le cap ne l'est pas et c'est ce qui est dans l'air. »

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Publication de l'autobiographie de Brian Mulroney

Meech: histoire d'une entente constitutionnelle

À l'occasion de la parution lundi de l'autobiographie de l'ancien premier ministre Brian Mulroney (*Brian Mulroney: mémoires 1939-1993*, Éditions de l'Homme), nous publions ici un extrait. Les faits relatés prennent place en 1987, au moment de la deuxième réunion sur l'Accord du lac Meech, à l'édifice Langevin à Ottawa, pour formaliser l'entente de principe survenue quelques semaines plus tôt à l'occasion d'une rencontre des premiers ministres au lac Meech. Celle-ci est déjà l'objet de critiques et certains premiers ministres se montrent hésitants à confirmer leur engagement.

BRIAN MULRONEY

Premier ministre du Canada de 1984 à 1993

« **P**eu après minuit, alors que le climat se détériorait, je demandai une pause et descendis à mon bureau, qui offrait une large vue de la Colline du Parlement. Je m'assis seul devant mes fonctionnaires et je dis d'un air sombre: «Il n'y aura pas d'entente.» Les choses allaient mal à ce point.

Bourassa ne céda pas d'un pouce. Je demandai à mes conseillers d'indiquer clairement et rapidement aux représentants du Québec que, s'il n'y avait pas de geste de leur part, l'entente allait échouer au bout de quelques heures et que j'étais prêt à mettre fin à l'ensemble de l'exercice.

A ce moment-là, l'Ontario et le Manitoba avaient manifestement convenu entre eux qu'ils ne bougeraient pas ou qu'ils quitteraient la réunion ensemble, de manière que ni l'un ni l'autre ne soit blâmé d'avoir sacrifié l'entente. Au retour de la pause, Peterson, le col de sa chemise blanche déboutonné et sa cravate rouge feu de travers, était furieux. Il annonça avec emportement: «J'ai cinq experts qui disent que cela [la société distincte] va créer de nouveaux pouvoirs.» Une engueulade éclata à l'extérieur entre le sous-ministre fédéral de la Justice Franck Iacobucci et le procureur général de l'Ontario Ian Scott, et j'invitai certains des experts ontariens à exposer leur point de vue. Après cela, je demandai à nouveau une pause et retournai à mon bureau, où je convoquai Iacobucci et Roger Tassé. Tous deux étaient des juristes remarquables: Iacobucci, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, était sous-ministre de la Justice et allait siéger plus tard à la Cour fédérale à titre de juge en chef et à la Cour suprême du Canada. Tassé avait été sous-ministre de la Justice et conseiller constitutionnel en chef de Trudeau à l'époque du rapatriement. Il était aussi largement reconnu comme un brillant juriste et le véritable architecte et auteur de la Charte des droits.

— Nous sommes ici pour protéger et améliorer les droits des Canadiens, leur dis-je. Le premier ministre Peterson craint que la clause de la société distincte n'ait un impact sur les droits linguistiques de la minorité. Est-ce le cas?

— Non, Monsieur, dit Iacobucci.

— Non, Monsieur le Premier Ministre, dit Tassé. Vous savez, Monsieur le Premier Ministre, que j'ai écrit presque toute la Charte moi-même. Trudeau et Ian Scott ont tort. Il n'y a rien ici qui dilue les droits linguistiques de la minorité.

— Alors, ai-je dit, je veux que vous veniez à la réunion et que vous leur disiez ce que vous m'avez dit, précisément dans les mêmes termes.

Ce fut une bonne chose. Peterson se sentit plus à l'aise lorsque Bourassa commença à fléchir, et il fut alors convenu de l'inclusion d'une clause non dérogatoire. Mais lorsque le premier ministre de l'Ontario réclama une clause additionnelle affirmant la supériorité de la Charte, Bourassa explosa: «Ce sera Meech ou rien», affirmant-il catégoriquement.

Quand Peterson dit: «Robert, je vais avoir de la difficulté à vendre cela. Je ne veux pas que ce pouvoir soit entre les mains d'un Lévesque ou d'un Johnson», Bourassa se pencha et lui dit doucement: «David, je ne te blâme pas. Je blâme ce salaud [Trudeau] qui, la semaine dernière, a foutu la merde là-dedans.»

Bourassa, qui n'utilisait jamais un langage grossier (contrairement à la plupart des politiciens, y compris moi-même), nous surprit tous avec sa déclaration et avec l'émotion qu'il y avait mise. Cet homme flegmatique et imperturbable engageait sa province pour toujours envers le Canada en contribuant à la conclusion de cet accord et il était là, à 2h30 du matin, à subir tout ce chipotage sur des avis qui avaient été réfutés de façon convaincante par les plus grands experts de la Charte au Canada.

En fait, neuf ans plus tard, Brian Dickson, juge en chef de la Cour suprême à l'époque de Meech, déclara: «Laissez-moi dire directement que je n'ai aucune difficulté avec le concept [de société distincte]. En fait, les cours interprètent déjà la Charte des droits et la Constitution de manière à tenir compte du rôle distinctif du Québec dans la promotion et la protection de son caractère francophone. De façon pratique, par conséquent, l'enchéassement de la reconnaissance du caractère distinctif du Québec dans la Constitution n'impliquerait pas une dérogation importante à la pratique existante dans notre cour.»

Le vote

Je proposai une autre pause, au cours de laquelle Ed Broadbent aida son collègue néo-démocrate Howard Pawley à résoudre un problème concernant la clause relative au pouvoir de dépenser. («Howard, dit-il, accepte la maudite entente.») À 3h45, je dis aux représentants fédéraux: «Je vais demander le vote. Nous ferons mieux de nous préparer à mettre un terme à tout ça.» À ce moment-là, des amendements avaient été proposés afin de clarifier les questions les plus délicates.

À 4h45, alors qu'un nouveau jour se levait sur la Colline, je sollicitai le vote des premiers ministres. Normalement, j'aurais commencé par Peterson, qui était immédiatement à ma droite. Mais cette fois, je me tournai plutôt vers ma gauche et dis à Bourassa: «Robert, êtes-vous d'accord avec l'entente amendée?» Il répondit: «Oui, Monsieur le Premier Ministre, je le suis.» Et je fis le tour de la table. Oui, oui. Pawley était toujours hésitant et souligna



Brian Mulroney à Ottawa à l'époque des négociations sur l'accord du lac Meech.

PRESSE CANADIENNE

qu'il allait devoir tenir des audiences parlementaires, mais il dit finalement: «Je suis avec vous, Monsieur le Premier Ministre.»

Les autres — Ghiz, Peckford, Buchanan, Vander Zalm, Hatfield, Getty, tous de solides collaborateurs — acceptèrent tous.

Finalement, je regardai Peterson. Je savais qu'il était profondément préoccupé par les fissures que l'attaque de Trudeau avait créées au sein du Parti libéral, mais je savais aussi qu'il agirait dans l'intérêt du Canada. «Alors David, demandai-je, avons-nous une entente?»

Peterson baissa lentement son regard vers la table, puis dit finalement: «J'en suis, Monsieur le Premier Ministre.»

Contrairement à ce qui s'était passé lors de notre réunion tenue un mois plus tôt, il n'y eut pas de sentiment de jubilation ni de grande réussite. Nous étions tous exténués, nos émotions étaient à fleur de peau. Dans le monde brutal de la realpolitik, c'est le leadership qui l'avait emporté. Ces gens aimaient leur pays et avaient relevé le défi. Ils savaient aussi qu'ils allaient devoir payer pendant encore longtemps le prix de ce leadership.

À 6h, je rencontrais la presse à l'extérieur de la porte est de l'édifice Langevin. Six heures plus tard, nous nous retrouvâmes au Centre des conférences du gouvernement pour la cérémonie de signature. Au terme d'une longue ovation après qu'il eut apposé sa signature, Bourassa dit simplement: «C'est avec une grande fierté, en tant que Québécois et en tant que Canadien, que je suis ici pour exprimer ma profonde satisfaction de la réintégration du Québec au sein de la Constitution canadienne.»



Le premier ministre québécois Robert Bourassa (à droite), en compagnie du ministre Gil Rémillard s'est montré très ferme durant les pourparlers.

PRESSE CANADIENNE



Denise Bombardier

Mea-culpa pour les Blancs

Ainsi Pauline Marois veut réhabiliter le «nous», malmené ou boudé par le PQ à la modernité amnésique, tandis que May Chiu, ex-candidate du Bloc québécois et organisatrice communautaire auprès des personnes issues de l'immigration, s'inquiète de la Commission sur les accommodements raisonnables, cet organisme dont elle dit qu'il est «fait par des Blancs pour les Blancs».

Oublions le déchirement autour du «nous», cette autoflagellation que le peuple qui inscrit sur ses plaques minéralogiques «Je me souviens» s'impose à la manière d'une incantation qui aurait remplacé l'acte de contrition du passé. Décidément, la vie était, sans qu'on le sache, plus simple du temps où l'on s'appelait Canadiens français et Canadiens anglais. Parlons plutôt de cet argument massue qui vise les «Blancs», cette peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui faisait aux animaux (raisonnables) la guerre, comme nous l'a enseigné Jean de La Fontaine.

May Chiu, qui devrait pratiquer la prudence et qui doit savoir ce que l'on ressent quand on se fait qualifier de «péris jaune», a lâché une phrase qui ne se retiendra pas. Dans la bouche d'un non-Blanc, le sens et la portée de ce qualificatif est une injure, voire un anathème. Le Blanc, celui qui a si bien décrit par dérision l'essayiste Pascal Bruckner dans son livre *Les Sanglots de l'homme blanc*, est la cause de tous les maux de notre époque.

Le Blanc, c'est le colonisateur, le barbare, le riche arrogant, le raciste, le terroriste déguisé en soldat, voire le diable incarné aujourd'hui par George W., celui dont on apprenait cette semaine qu'il pleure sur l'épaule de Jésus. On sait bien que c'est le Blanc, en Chine, sous le régime de Mao qui marchait sur les eaux, qui a tué des millions de Chinois, en mettant en branle la Révolution culturelle. C'est le Blanc, en Afrique, qui seul est responsable des guerres tribales de caractère génocidaire. C'est lui qui est à blâmer dans les pays musulmans où sévissent des théocraties, tyranniques qui soumettent le peuple et discriminent la moitié de la population; c'est le Blanc, en fait, qui viole toutes les libertés de la planète. Le Blanc, on devrait le savoir, n'a apporté que dévastation, haine et pauvreté dans le monde. C'est sa seule contribution à l'histoire en marche de l'humanité non blanche.

Les Blancs honteux n'en pensent pas moins, ceux qui sanglotent perpétuellement sur leur tare indélébile d'être blancs. Les Québécois, ce peuple de «nous», frileux, fermé, insécurisé, est le maillon faible de la suprématie blanche aux yeux de ceux qui nous disent «vous» sans que cela soit un signe de vouvoiement. Le mot «Québécois» est devenu un mot indéchiffrable sans autre point de repère que géographique, qu'on devrait désormais mettre entre guillemets en agitant les deux doigts de chaque main — l'index et le majeur — comme le font tant de gens ici de façon clownesque. À vrai dire, il faudra parler de plus en plus avec des guillemets avant qu'on ne se retrouve une fois pour toutes entre parenthèses. Pour satisfaire tout le monde, il serait plus sage de se définir en tant qu'immigrant de longue date, du XVII^e siècle jusqu'à aujourd'hui à vrai dire, Blancs mais en cherchant dans notre généalogie des ancêtres plus foncés ou plus bridés, catholiques mais, Dieu merci, repentis, homme et femme à la fois, la non-différenciation étant l'avenir de l'humanité. Si par malheur on est riche, il faut afficher son ancienne pauvreté en faisant visiter son modeste chalet rustique plutôt que sa demeure sortie tout droit d'*Architectural Digest*.

Le délire nous guette avec cette commission. Et ceux qui appréhendent des interventions hérouxvilloises seront peut-être surpris de découvrir que nombre de nos compatriotes immigrants sont eux-mêmes porteurs de perceptions culturelles empreintes de préjugés, d'idéologies et d'a-priori sur les Blancs judéo-chrétiens, ici francophones. Dans une société évoluée, l'être humain qui fait de la dignité et du respect de l'autre son credo, qui croit à la justice sociale et à la pluralité de pensées, n'a pas de mea-culpa à faire ou d'excuses à exprimer pour les actions maléfiques de ceux qui ont vécu avant lui.

Celui qui est né dans un pays construit par ses ancêtres n'a pas à se percevoir comme un nouvel arrivant afin que celui qui débarque ne se sente pas étranger. L'ouverture aux autres, à entendre certains, passerait par la honte de l'affirmation de soi et un sentiment de culpabilité à cause des crimes commis par ceux qui ont appartenu à l'Occident. Les Blancs ne sont ni meilleurs ni pires que les Jaunes, les Noirs, les Bruns ou les Verts.

Décidément, les fondamentalistes religieux à l'origine de notre saga actuelle incarnée par la commission Bouchard-Taylor auront réussi leur coup, eux qui ont compris notre fragilité légendaire. Ce sont nos assises mêmes qui risquent l'effritement en ouvrant la porte au multiculturalisme désintégré.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émile Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communisme), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricature), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (littérature et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Émile Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécier (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Laflour, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Aristote, promoteur des accommodements raisonnables

Ce concept controversé plonge ses racines dans la Grèce antique

La philosophie nous permet de mieux comprendre le monde actuel: tel est un des arguments les plus souvent invoqués par les professeurs de philosophie pour justifier l'enseignement de leur matière au collégial. Il y a près de deux ans maintenant, *Le Devoir* leur a lancé le défi, non seulement à eux, professeurs, mais aussi à d'autres auteurs, de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un grand philosophe. Nous reprenons aujourd'hui notre série.

GILLES VOYER

Médecin et maître en philosophie, l'auteur est directeur du Bureau de développement de l'éthique et directeur du Centre de formation continue à la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Parce qu'il en est en quelque sorte l'inventeur, Aristote (384-322 avant Jésus-Christ) a sans doute beaucoup de choses à dire sur notre débat entourant les accommodements raisonnables, qui sera très animé au cours des prochains mois en raison de la commission Bouchard-Taylor, laquelle entame ses consultations la semaine prochaine.

L'accommodement raisonnable est un concept juridique qui n'a rien à voir avec les mille et un accommodements de la vie quotidienne. Selon la Commission des droits de la personne (CDP), c'est une «obligation juridique découlant du droit à l'égalité, applicable dans une situation de discrimination et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application d'une telle norme».

Notre vie est jalonnée de petits accommodements nécessaires qu'on pourrait aussi qualifier de raisonnables, mais ceux-ci ne font pas référence au concept formel qui, lui, est une obligation. Les accommodements quotidiens font partie de ce qui relève de l'art de vivre ensemble.

En tant qu'obligation, l'accommodement raisonnable s'applique dans des circonstances précises. L'obligation qui en découle, souligne la CDP, n'est applicable que dans les situations où une personne, en raison d'une caractéristique qui lui est propre et qui constitue un motif reconnu par la Charte, ne peut exercer un droit qui lui est reconnu si on applique la règle générale sans tenir compte de la situation particulière de cette personne.

Autrement dit, il y a un devoir d'accommodement raisonnable lorsque l'application à la lettre d'une règle a pour effet de priver un individu — et non un groupe — de son droit à l'égalité. Cet accommodement permet en définitive de maintenir l'égalité de tous.

La CDP donne un exemple idéal d'un véritable accommodement raisonnable: la loi veut qu'un électeur se rende seul dans l'isoloir pour voter. Mais dans le cas d'une personne aveugle, on permet qu'elle soit accompagnée. Agir autrement ferait en sorte de priver cette personne du droit fondamental de voter.

Le contre-exemple parfait est celui de l'absence de lard dans les fèves d'une cabane à sucre, histoire — que certains disent douteuse — révélée en pleine campagne électorale. Puisqu'il n'y a pas de normes ou de pratiques universelles prescrivant qu'il doit y avoir du lard dans un plat de fèves... la décision de ne pas en mettre ne relève pas de l'accommodement raisonnable.

Comme le soulignaient Jean-Louis Roy et Jean-René Milot, respectivement président de Droits et Démocratie et docteur en études islamiques à l'UQAM, dans un article de Claude Lafleur (*Le Devoir*, le 7 avril 2007), il s'agit ici d'une simple stratégie commerciale.

Une source de l'hostilité

L'opinion publique québécoise semble être actuellement hostile aux accommodements raisonnables. Une des sources de cette hostilité? Plusieurs croient qu'il s'agit d'une notion issue de l'«activisme juridique» propre à notre temps. En effet, on a souvent l'impression que, de nos jours, les juges et le droit se mêlent de tout et inventent de nouveaux concepts sans racines très profondes. L'affaire du kirpan sikh à l'école a contribué à établir cette perception. Mais on oublie que ce n'est pas le cas du concept d'accommodement raisonnable, qui plonge ses racines dans la Grèce antique.

L'accommodement raisonnable des Grecs, c'est l'*epikie*. Comme le souligne Jean Desclos dans son opus consacré à ce concept, l'*epikie* renvoie aux idées de convenance, de modération, de douceur et de clémence. Il évoque l'homme juste, raisonnable, modéré et doux. Comme adjectif, nous dit encore Jean Desclos, il signifie «convenablement», «comme il faut», «avec modération»; comme verbe, il renvoie à l'idée d'être juste au-delà de la lettre de la loi.

Platon utilise ce mot en référence à la modération raisonnable par opposition à la rigueur habituelle qu'impose la loi appliquée à la lettre. C'est Aristote qui, dans son *Éthique à Nicomaque*, en déploie pleinement le sens.

Epikie se traduit en français par «équité». Certes, il y a des débats sur cette façon de traduire ce terme. Pour ma part, je préfère me rallier à la traduction habituelle. Un autre embêtement vient de ce que, dans le langage moderne, on associe l'équité à la justice dite distributive. Or, au sens strict, l'équité concerne plutôt la justice légale, celle qui concerne les règles.

Selon Aristote, l'équité est une des deux formes de la justice. D'une part, il y a la justice générale et, de l'autre, la justice particulière.

L'accommodement raisonnable est un concept juridique qui n'a rien à voir avec les mille et un accommodements de la vie quotidienne.

De manière plus moderne, on peut traduire ces termes par «justice envers la collectivité» et «justice envers les individus». Dans sa forme générale, la justice prescrit des actions orientées vers le bien commun.

Le bien commun trouve son expression concrète dans ce qui est fixé par la loi. Cette forme de justice peut donc être qualifiée de «justice légale» (et, pour les fins de ce texte, je n'aborde pas les autres formes de justice que sont la justice correctrice et la justice distributive).

Le respect de la loi produit un «juste» véritable. Mais ce «juste» n'épuise pas tout le potentiel de ce qui est juste. En effet, il y a l'équitable. L'équitable est un correctif à la justice légale.

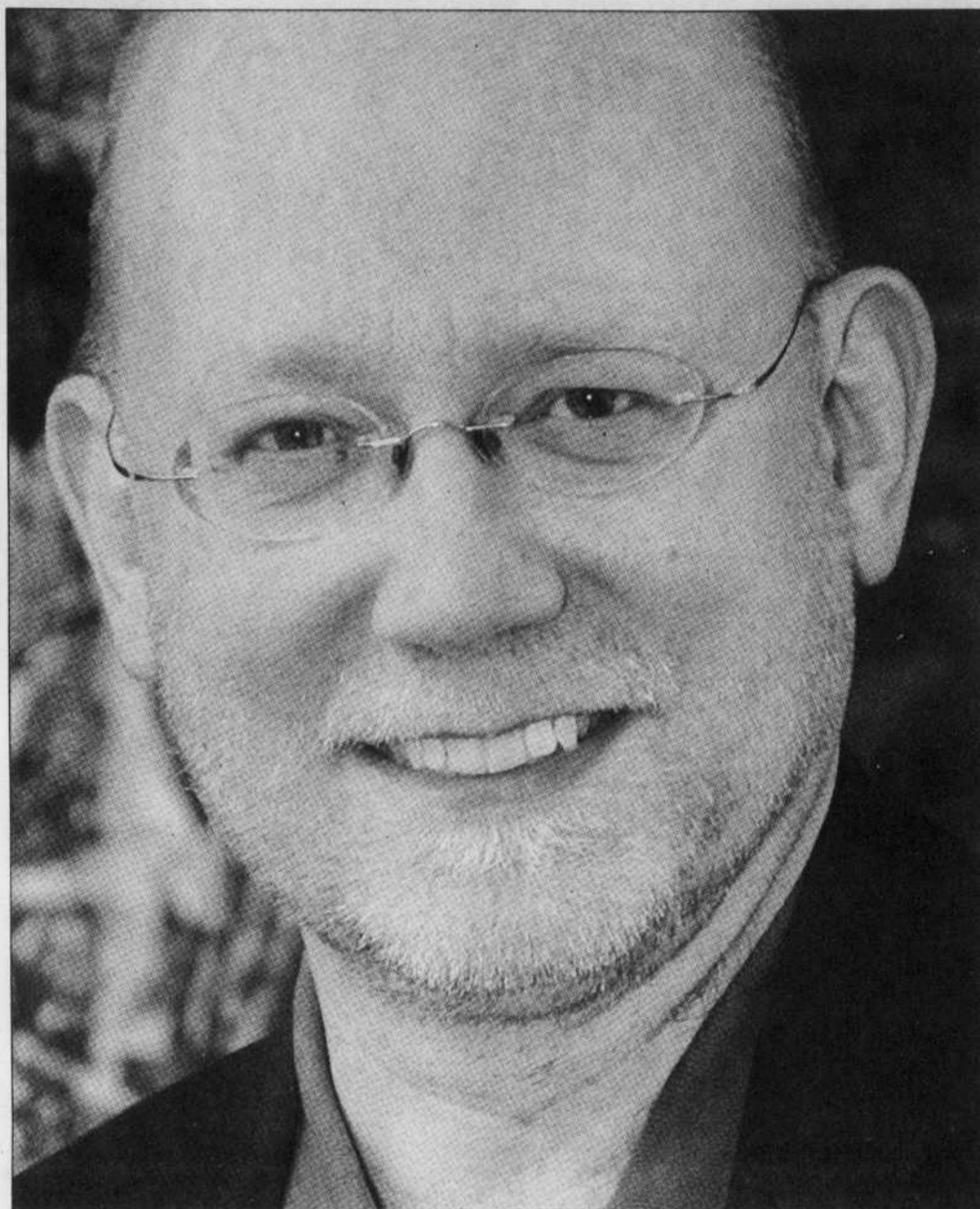
Et pourquoi est-il parfois nécessaire de corriger la loi? Parce que, dit encore Aristote, la loi est toujours quelque chose de général. Mais il y a des cas d'espèce pour lesquels il n'est pas possible de poser un énoncé général qui s'y applique avec rectitude.

Cela n'est pas la faute du législateur, nous dit toujours Aristote, mais tient au fait que l'ordre pratique revêt un caractère d'irrégularité. C'est dans l'essence même de la nature des choses. L'équitable est un correctif à la loi lorsque le respect de la loi, dans un cas particulier, produit une injustice.

Le juste et l'équitable sont bons, dit Aristote; mais l'équitable est le meilleur des deux. L'équitable est supérieur au juste car il restaure l'égalité lorsqu'un respect intégral de la loi brise cette égalité. L'homme équitable, selon Aristote, ne s'en tient pas rigoureusement à ses droits. Il a tendance à prendre moins que son dû, bien qu'il ait la loi de son côté. Celui-là est équitable.

Or un accommodement raisonnable, c'est tout à fait cela. C'est un accommodement en vertu de l'équité. L'exemple déjà cité de l'exercice du droit de vote pour un aveugle répond parfaitement à la notion d'équité. L'équité restaure l'égalité des droits lorsque, dans un cas particulier et de manière exceptionnelle, le respect intégral de la loi produit une inégalité des droits entre les personnes.

S'opposer à l'équité, aux accommodements raisonnables, c'est s'opposer à l'égalité des personnes, un principe auquel tous, je crois, nous



SOURCE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Gilles Voyer: «Il y a un devoir d'accommodement raisonnable lorsque l'application à la lettre d'une règle a pour effet de priver un individu — et non un groupe — de son droit à l'égalité. Cet accommodement permet en définitive de maintenir l'égalité de tous. En tant qu'obligation, l'accommodement raisonnable s'applique dans des circonstances précises.»

tenons. On rétorquera que les Grecs n'ont aucune leçon à donner en matière d'équité puisque, pour eux, il n'y a d'égalité qu'entre ceux qui sont citoyens.

Pour les Grecs, les esclaves sont des humains-marchandises; ils ne sauraient être considérés comme des égaux. Pour nous, la catégorie des humains-marchandises n'existe plus. Tous les humains sont des personnes. En conséquence, la proposition d'Aristote tient la route, même aujourd'hui.

L'égalité

Qu'en est-il maintenant des règles qui, elles-mêmes, promeuvent l'égalité? Peuvent-elles faire l'objet d'accommodements raisonnables qui auraient pour effet d'en atténuer la portée? Il me semble que non.

Ces règles ne sauraient faire l'objet d'accommodements raisonnables parce que de tels accommodements auraient pour effet non pas de restaurer l'égalité (ce qui est le propre d'un accommodement raisonnable) mais précisément de la briser. L'accommodement deviendrait alors inéquitable (au sens d'Aristote) puisqu'il irait à l'encontre de l'égalité.

Cela signifie-t-il qu'on ne peut jamais faire d'accommodement sur les principes qui promeuvent l'égalité? Il semble que non. Il y a des situations où il faut s'y résigner. Considérons cet exemple: il s'agit de la situation où un mari s'oppose à ce que son épouse soit examinée par un médecin masculin. À première vue, on serait porté à passer outre en vertu du principe de l'égalité hommes-femmes. Il faut toutefois tenir compte des conséquences qu'aurait une telle attitude sur l'épouse en question.

Dans certaines cultures, le fait qu'un autre homme que le mari touche l'épouse peut mener à la répudiation de celle-ci. Cela peut même parfois conduire au rejet de cette femme par sa propre famille. Une telle conséquence pourrait être absolument désastreuse pour ces femmes immigrantes, qui se retrouveraient alors sans ressources. Appelons de tels accommodements des «accommodements conséquentialistes» puisqu'ils seraient justifiés par les conséquences terribles qui pourraient survenir, sur le plan humain, si on ne les acceptait pas.

Retenons que l'accommodement raisonnable

restaure l'égalité des droits lorsque, dans un cas particulier, le respect strict des règles briserait cette égalité. L'accommodement raisonnable réfère à la forme supérieure de justice qu'Aristote appelle l'équité. L'équité restaure, lorsque nécessaire, l'égalité des droits. Il en découle que les règles conçues afin de promouvoir l'égalité ne sauraient elles-mêmes faire l'objet d'accommodements (puisque'il y aurait alors contresens), à moins que l'accommodement ne s'impose pour des raisons humanitaires.

Aristote, s'il assistait à nos débats, serait sans doute étonné (et peut-être attristé) de voir qu'on soit encore si peu friand d'équité.

Vos suggestions et commentaires sont les bienvenus. Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com.



INTERNATIONAL PORTRAIT GALLERY

«Le juste et l'équitable sont bons, nous dit Aristote; mais l'équitable est le meilleur des deux. L'équitable est supérieur au juste car il restaure l'égalité lorsqu'un respect intégral de la loi brise cette égalité.»

L'AGENDA
LE DEVOIR

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi